

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DU 29 FEVRIER 2008**



COMPTE RENDU



En l'absence de **Monsieur Gérard DALONGEVILLE, Monsieur Yves COQUELLE** procède à l'appel.

Le conseil communautaire est tenu informé :

- des publication de la liste des marchés publics attribués en 2007 (*article 133 du Code des Marchés Publics*)
- du Compte-Rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (*article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- des Actes administratifs signés par le Président en matière de politique foncière (délibération N°216 du 17 décembre 2004), d' Affaires Générales et Juridiques (délibération modifiée du 06 avril 2001)
- des Marchés publics attribués selon la procédure adaptée (délibération modifiée du 06 avril 2001)

Sont présents :

Monsieur Albert **FACON, Président.**

Mme Christine **TOUTAIN**, M. Alain **MASSON**, M. Serge **POCHET**, M. Ernest **VENDEVILLE**, M. Jean-Luc **HURBAIN**, Mme Patricia **ROUSSEAU**, M. Bernard **MONTURY**, M. Christophe **PILCH**, M. Amédée **GELLEZ**, M. Jules **DE SNOECK**, M. Bernard **STASZEWSKI**, M. Claude **CHOPIN**, M. Roger **LENFLE**, M. Claude **DUBERGER**, M. Jean-Marc **BUREAU**, M. Jean-Bernard **DESHAYES**, M. Jean Marc **LEGRAND**, M. Michel **RODRIGUES**, M. Daniel **MACIEJASZ**, M. Gilbert **PENET**, M. Patrick **DELPORTE**, M. Jean-Marie **PICQUE**, M. Jean-Claude **LECAMUS**, M. Jean **NAGOT**, Mme Jeanine **SANNIEZ**, M. Jean **URBANIAK**, M. Gérard **BIZET**, M. Jean-Pierre **CORBISEZ**, M. Pierre **HUREZ**, M. Alain **WARNKE**, Mme Fabienne **DUPUIS**, M. Yves **COQUELLE**, M. Jean **HAJA**, M. Dominique **WATRIN**.

Sont suppléés :

Mme Josiane **GAWELIK** était suppléée par M. Daniel **PLACHEZ**
M. Jacques **MISTURA** était suppléé par M. Denis **VANDERBECQ**
M. Gérard **DALONGEVILLE** était suppléé par M. Philippe **DEMARQUILLY**

Sont excusés :

M. Philippe **KEMEL**
Mme Thérèse **LORTHOIS**
M. Bruno **WILK**
M. Bernard **CZERWINSKI**
M. Georges **BOUQUILLON**
M. Guy **HAUDRECHY**

DIRECTION DES RESSOURCES

Service « FINANCES »

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur Albert FACON rappelle qu'en application des articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république, un débat d'orientation budgétaire doit être organisé.

Monsieur Daniel MACIEZASZ présente les derniers comptes administratifs avant le renouvellement du Conseil communautaire et présente les données comme un bilan des 7 années des finances de la CAHC.

Il convient de retenir 2 événements marquants doivent être mis en évidence :

La montée en puissance des compétences nouvelles exercées par la CAHC et des dépenses correspondantes

Le sinistre industriel prolongé qui a entraîné une brutale contraction des recettes.

Le Compte administratif du budget général reste correctement orienté ; la section de fonctionnement parvient encore à dégager un excédent de 3 millions d'€; la section d'investissement présente un déficit de 11.8 Millions d'€; si on reprend les restes à réaliser de 3.5 millions d'€ en dépenses et 13 millions d'€ en recettes dont 11 millions d'emprunts, le besoin de financement est de 2.2 millions d'€; il faudra équilibrer la section d'investissement en prélevant une somme correspondante au report de fonctionnement à hauteur de 800 000 € soit une division par 2 du prélèvement vis-à-vis de celui de 2006.

L'évolution des dépenses et des recettes depuis 2001, que l'on considère comme base 100 sur les graphiques.

Il est possible de remarquer 3 périodes :

De 2001 à 2003 une linéarité et croissance de 15 % par an.

2004 et 2005 sont caractérisées par les conséquences des fermetures de Métal europ ; les dépenses continuent d'augmenter de 4 % l'an mais les recettes progressent fortement car il avait été décidé l'instauration d'une fiscalité mixte afin de préparer les futurs temps dur, parallèlement aux compensations de l'Etat ;

La dernière période 2005 -2007 montre le décrochage qui avait correctement anticipé lors du DOB 2004. Les dépenses subissent un choc qu'il conviendra d'analyser dans un second temps tandis que les recettes continuent de suivre une pente déclinante.

Les conséquences financières pour le territoire de la fermeture de Métal europ sont visibles aussi sur les communes de Courcelles et de Noyelles Godault : tous les flux financiers sont pris en compte : la fiscalité, mais aussi les dotations qui sont impactées à la hausse par la baisse du potentiel fiscal.

Le delta de recettes est de 10 millions d'€

Concernant les évolutions des dépenses depuis 2001, par nature et chapitre budgétaire, les charges à caractère général ont une évolution linéaire, avec une forte hausse entre 2001 et 2002, due à la mise en place du tri sélectif, la baisse nette en 2007 peut être due à au transfert de la compétence .traitement des déchets, qu'il faudra analyser.

L'évolution des dépenses de personnel montre que la masse salariale a doublé en 6 ans : 154 agents en 2001, 236 fin 2007. La progression est plus forte en valeur qu'en nombre car il s'agit de recrutements techniciens et de cadres

Les participations et subventions ont augmentées de 70 % soit 12 % par an : la participation à au syndicat mixte de Delta 3 et la hausse de la participation du SDIS avant la réforme de 2004 ; l'augmentation de 2006 est due à une augmentation du versement au Syndicat mixte transport.

Les frais financiers ont fortement chuté jusque 2005 du fait de la baisse des taux d'intérêt de notre encours de dette. Les taux d'intérêt augmentent depuis 2006 et la CAHC se ré endette.

Concernant les recettes, les dotations et la fiscalité représentent plus de 95 % des recettes totales de la CAHC.

Les dotations de l'Etat ont progressé en 2003 et en 2004 avec la compensation de Métal europ qui certes est dégressive mais a permis d'amortir la perte de 20 % de nos recettes fiscales.

Les recettes fiscales ont chuté en 2002 avec la fermeture des Cokes de Drocourt et Métal europ en 2004, atténuée par la mise en place de la fiscalité additionnelle par la CAHC qui correspondait à 30 % du produit.

Malgré cela, la croissance des bases a été, mis à part ces sinistres économiques, de 5 % par an, ce qui n'est pas mauvais ; en 2007, le niveau de 2001 a été retrouvé.

Nos recettes ont augmenté de 40 % entre 2002 et 2007

Mais cette hausse a permis de financer la hausse des prises de compétences communautaires.

La dépendance financière vis-à-vis des dotations de la CAHC est de 70 % des recettes tandis que la fiscalité ne représente que 26 %.

L'évolution des investissements s'est opérée en deux phases :

De 2001 à 2003, fin de programmes de la mandature précédente et baisse des investissements

A partir de 2004, de forts investissements, soit en régie directe, soit par des avances aux SEM ou des budgets annexes pour le développement économique.

Plus de 17 millions d'€ ont été réalisés en investissement en 2007

Il y a bien un caractère cyclique des dépenses d'investissement.

La mise en place de la fiscalité mixte s'est avérée indispensable : car sans celle-ci, l'épargne brute aurait été négative.

L'épargne brute et nette sont positives grâce à la fiscalité mixte mais leur baisse est soutenue ; la poursuite de cette tendance conduira à un niveau négatif ; il convient donc d'être attentifs.

L'encours de dette progresse de 40 % à 3 millions d'€, sachant que 11.5 Millions d'€ sont inscrits en reste à réaliser ; il faut 1.6 an d'épargne pour rembourser la totalité de l'encours, ce qui peut sembler bon, mais les dynamiques des perspectives ne sont pas rassurantes ; il conviendra d'avoir une réaction vigoureuse dans les inscriptions des dépenses

La santé financière des différents budgets annexe est bonne.

Les deux sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe assainissement sont en excédent et aucune affectation n'est nécessaire même en prenant en compte les restes à réaliser.

L'encours de dette progresse, mais le ratio de capacité de désendettement est de 7 années ce qui reste correct pour des réseaux qui seront amortis de 20 à 30 ans.

Un PPI a été adopté et constituera la feuille de route du service assainissement pour les 20 années prochaines.

Pour le budget eau potable, l'excédent de fonctionnement est de 840 000 €, l'investissement présente un déficit de 150 000 € avec des besoins de financement de reste à réaliser de 113 000 €

Il conviendra de prélever ce montant sur la section de fonctionnement.

L'encours de dette poursuit sa diminution pour le budget eau ; l'épargne brute est redevenue satisfaisante grâce notamment au basculement du budget assainissement sur ce budget.

La remise en concurrence de certains contrats permet de réaffecter une partie de la surtaxe prélevée par le fermier.

Concernant les budgets annexes des zones d'activité, l'encaissement des subventions et des ventes de terrain permettent de réduire le déficit au fur et à mesure de la commercialisation des terrains.

Ces budgets devront être en fine équilibrés, voir même excédentaires vu le volume des subventions perçues par le contrat de site métal europ. Au 31 déc. 2007, le déficit cumulé pour les 4 zones gérées en régie directe est de 1.6 million d'€

En ce qui concerne les bâtiments relais en exploitation, les loyers commencent à rentrer

Il propose de passer aux délibérations de vote des Comptes administratifs

Conformément à la réglementation, **Monsieur Albert FACON** quitte la salle.

Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation des résultats

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif de l'année 2007, dressé par M. MACIEJASZ après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, lui donne acte de la présentation du compte administratif qui a identité de valeur avec les chiffres du compte de gestion du comptable

Il est constaté les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve. La sincérité des restes à réaliser est reconnue, il est arrêté les résultats et décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement :

	Affectation en investissement	Report en fonctionnement
Budget général	2 196 475.26	924 433.21
Budget assainissement	0.00	210 552.93
Budget eau potable	122 447.22	687 132.27
Budget incinération	0.00	0.00
Budget bâtiment relais Courcelles	0.00	33 992.52
Budget bâtiment relais Courrières	0.00	48 092.80
Budget bâtiment point de vente collectif	0.00	-134.57
Budget bâtiment	0.00	0.00
Budget bâtiment	0.00	-1 201.30
Budget d'aménagement zone château Carvin	0.00	-286.27
Budget d'aménagement zone Quai du Rivage Noyelles Godault	0.00	0.00
Budget d'aménagement zone ZFU Drocourt	0.00	0.00
Budget Hôtel d'entreprise HDF2	0.00	5 776.00
Budget d'aménagement zone Chauffours Courrières	0.00	-147 173.71

Il est décidé de reprendre l'affectation 2006 de 147 352 € passée à tort en 2006 sur le budget annexe d'aménagement de la zone des Chauffours de COURRIERES. Un mandat sera donc ordonnancé au 1068 tandis qu'un titre de recette constatera la reprise de cette affectation en section de fonctionnement au compte 773 (mandat annulé sur exercice antérieur).

Monsieur Pierre HUREZ s'interroge car les comptes présentés en commission étaient négatifs alors que ceux présentés en conseil sont positifs ; il s'agit certainement de contrats relatifs aux ordures ménagères et à la SYMEVAD ; il y a 2.5 millions de charges en moins.

Monsieur Daniel Mac indique que les CA sont les mêmes mais qu'il y a eu un retraitement dans l'analyse financière.

Monsieur Olivier WOLF indique que le CA présenté en commission reflète le même excédent de fonctionnement de 3 millions et déficit d'investissement de 11 millions ; l'analyse financière présentait une épargne brute négative car des opérations liées au SYMEVAD avaient été intégrées

dans les dépenses réelles alors qu'elles relevaient en réalité d'opérations d'ordre n'influençant pas les flux de gestion et l'analyse financière, car sans flux de trésorerie.

Monsieur HUREZ regrette que les membres de la commission finance n'aient pas eu connaissance de ces modifications importantes dans l'analyse financière.

Monsieur Daniel MACIEZASZ précise que ce changement a été vu en bureau, mais globalement la situation reste préoccupante car nous arrivons à un équilibre en 2007 qui n'est excédentaire de 800 000 €, ce qui est très peu.

Il propose de passer aux votes des comptes administratifs.

Adopté à l'unanimité

Monsieur Albert FACON rappelle le sérieux du service financier, du vice président et des membres de la commission des finances. Sublistatic et Energie Plast représentent 7 millions d'€ de perte de base, qui malgré cela progressent de 5 %.

Monsieur Daniel MACIEZASZ présente le DOB pour 2008 :

Les recettes de la compensation de Métal europ baissent de 1 million d' €; il s'agit de la dernière année de compensation des pertes fiscales ;

Nous avons aussi des baisse de 200 000 € pour compensation de TP, réduction pour embauches ;

Une DGF en augmentation de 300 000 € soit 4.95 %, notifiée le 28 février 2008

+80 000 de dotation de compensation de base salariale ; + 200 000 € de fiscalité malgré la fermeture d'energy plast et de sublistatic

Concernant les dépenses les charges à caractère général augmentent : 50 % d'entre elles ont des prestations indexées (déchets et eau pluviale +4%) ; pour les frais de personnel, la hausse est de 1.7 % vis-à-vis du CA 2007 , avec une provision de 270 000 € permettant de répondre à des besoins spécifiques si certaines compétences sont maintenues et étendues, ou ne pouvant être pourvus par des redéploiements internes.

Les participations aux syndicats mixtes : baisse de 30 000 € pour le SCOT, maintient à 1.8 million pour le SMT, progression de 74 000 € soit 1.6 % pour le SYMEVAD (il faudra être vigilantes années à venir), et 40 000 € pour le SDIS.

Le reversement aux communes est stable à 24.7 millions d'€

Il est prévu une hausse de 620 000 € d'intérêts d'emprunts.

Les dépenses d'investissement engagées représentent 18 millions d'€ qu'il faudra financer, et comprennent la politique communautaire en matière d'habitat, de renouvellement urbain, de collecte des déchets, la trame verte , la boucle 11, le pôle gare de Libercourt, le rachat de la concession Sainte Henriette, les primes à l'emploi...

Monsieur Yves COQUELLE indique ne pas voir appliquée la décision prise par l'ensemble des élus pour les communes concernées de reverser 50 % du foncier bâti et la TLE des zones communautaires ; les investissements vont générer des recettes ;

Il faut avoir une vision positive des comptes de la CAHC : les investissements réalisés et les déficits vont être comblés par les recettes correspondantes. Il va falloir créer de nombreuses entreprises pour combler ces comptes ; mais la gestion est saine.

Monsieur Daniel MACIEZASZ précise que les décisions de reversement fiscales seront opérationnelles et effectives en 2009 : 2008 est une année transitoire.

L'épargne brute de 800 000 € est absorbée par les frais financiers. Il va falloir gérer au plus près les créations de postes de personnel. Il n'est pas possible d'emprunter pour des dépenses de fonctionnement ; le seul levier est la fiscalité.

Monsieur Michel RODRIGUES estime que les frais de fonctionnement sont importants et il y a des frais incompressibles comme les frais de personnel ; il faudra être vigilant sur les recrutements ; n'y a-t-il pas intérêt en début de mandature de commencer à regarder quelles seront les marges de manœuvre avant de prendre des positions.

Monsieur Daniel MACIEZASZ indique que les marges sur le fonctionnement sont la hausse de la fiscalité ou la réduction de la voilure des compétences de la CAHC, avec redéploiement du personnel.

Monsieur Albert FACON indique que le budget communautaire est en phase de préparation ; il est nécessaire de le faire malgré les échéances électorales.

.Le fonctionnement a été réduit dans certains postes énormément ; au niveau du personnel, il faudra regarder au redéploiement car les fonctions et les compétences de la CAHC comme des entreprises évolue : certains postes seront amenés à disparaître et d'autre à être transformés ou créés. Il faudra proposer au personnel dans les années à venir de la formation pour qu'il soit en mesure de s'adapter aux nouvelles tâches.

Il n'est pas possible de ne pas revoir nos compétences : nos bases augmentent, on ne peut pas abandonner l'économie et les bâtiments sortent de terre ; la prochaine mandature sera celle de la récolte des investissements de ce mandat actuel ; mais il faudra de nouveau anticiper le développement de nouvelles zones d'activité.

La CAHC est de plus en plus sollicitée par les associations et les collectivités qui sont rejetées par d'autres interlocuteurs, l'Etat dont les caisses sont vides, et certains maires.

Ce qui a été fait en matière d'ordures ménagères depuis 2001 est exemplaire avec un travail et un tri sélectif mis en place, une collaboration au sein du SYMEVAD avec la CA de Douai et OSARTIS ; les végétaux les déchèteries et l'enlèvement des montres est une évolution totale du service sans que rien ne soit demandé en participation financière aux usagers.

Il faudra marquer un temps d'arrêt sur la culture, car on ne pourra pas financièrement aller au delà de ce qui est actuellement réalisé, est ce du rôle de la CAHC de rétribuer des animateurs pur intervenir au sein des classes pour suppléer le désengagement de l'Etat dans l'Education nationale.

Il est demandé à la CAHC de payer des intervenants musicaux dans les écoles et collèges ; les parents et professeurs sont demandeurs car l'Etat ne fournit plus les moyens ; il va falloir marquer une pause car on a déjà bien avancé ;

La CAHC est à la pointe dans la distribution et la production de l'eau, dans l'assainissement.

La CAHC va avoir des centaines d'hectares à gérer et il va falloir gérer l'entretien des espaces verts.

Il sera nécessaire de réduire au maximum l'augmentation de la fiscalité ; nous n'avons que 261 € par habitant et par an pour faire fonctionner la CAHC alors que d'autres ont 10 fois plus !!

Monsieur Michel RODRIGUES indique s'être prononcé dès 2001 contre la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; n'étant pas encore d'accord sur les modalités d'application de cette taxe ; mais il est un fait, c'est qu'il faut faire payer à la personne ce qui est fait ; les modalités de calcul de cette taxe est injuste : une personne seule avec une grande maison va payer beaucoup plus qu'une famille dans un petit logement. Des dépenses partiront sur le SYMEVAD ;

Il convient au niveau de l'Assemblée Nationale d'avoir une réflexion sur les modalités d'application de la taxe d'enlèvement sur els ordures ménagères. Car elle est injuste.

Sans révision du mécanisme d'application de la taxe, Monsieur Michel Rodriguez indique être contre son application ; il est en est de même pour la mise en œuvre d'une Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères qui est difficile à mettre en œuvre.

Monsieur Albert FACON indique être contre la mise en place d'une Taxe d'enlèvement des ordures ménagères car il n'y a pas d'exonération possible ; ce sont les logements HLM qui en sont le plus taxé.

Monsieur Philippe KEMEL souhaite avoir une confirmation suite à la rencontre entre le Président FACON et le Président de la République : l'Etat pourra-t-il honorer ses engagements du contrat de site à hauteur de ce que la CAHC a provisionné dans ses budgets ?

Monsieur Albert FACON indique qu'il a remercié le Président de prolonger spontanément le contrat de site : les 46 millions du contrat de site obtenus vont pouvoir être dépensés; l'Etat, la région et le département respecteront leurs engagements ; les dépenses et travaux seront réalisés et il faut en remercier l'implication du personnel et des élus de la CAHC.

Monsieur Albert FACON a indiqué avoir lors de la visite présidentielle les engagements du suivi des 80 personnes n'ayant toujours pas de solution de travail, et sur demande de Ernest VENDEVILLE la prise en charge de la dépollution des terrains par l'Etat au-delà du périmètre de l'usine : Noyelles Godault, Evin Malmaison et Courcelles les Lens.

Un fond de solidarité avait été demandé par le territoire, financé par les industriels peu être par l'Etat, mais il ne faut pas que les collectivités locales financent le fond.

Les 1800 emplois créés déclarés sur le site par le Président sont certes un peu excessif

Monsieur Ernest VENDEVILLE indique être intervenu auprès du Président de la République sur les problématiques de la santé.

Monsieur Philippe KEMEL indique que cette assurance de versement des fonds par l'Etat se doit d'exister car sans ces versements, nous aurions des difficultés plus grandes.

Service « RESSOURCES HUMAINES »

Recrutement à temps complet du chargé de mission « Politique sportive »

Monsieur Jean Marie PICQUE rappelle qu'après avoir développé une politique culturelle en matière musicale et de lecture publique, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a souhaité s'investir dans une politique volontariste d'essor des activités sportives pratiquées sur le territoire. Ainsi, la Communauté d'Agglomération a procédé dès 2006 au recrutement à mi-temps d'un chargé de mission « politique sportive ».

Aujourd'hui, au regard de l'engagement croissant et substantiel de la Communauté d'Agglomération dans le volet des pratiques sportives réalisées sur le territoire, et du développement des partenariats, il convient de modifier le contrat du chargé de mission et de procéder à son recrutement à temps plein.

Il rappelle que tout recrutement s'effectue en parfaite intelligence avec la commission et répond aux demandes adressées par les services au regard des politiques qui ont été développées et des charges qui incombent à l'ensemble des services.

Il est indispensable d'avoir un temps plein pour que les missions pressenties puissent être menées à bien.

Il est demandé de se prononcer sur le recrutement à temps complet du chargé de mission politique sportive.

Monsieur Jean URBANIAK indique être étonné de ce recrutement à temps complet après les propos tenus lors du DOB. Il s'agit d'une politique volontariste sportive, dans un domaine optionnel. Recruter actuellement dans un domaine optionnel alors que parallèlement, dans des domaines de compétences obligatoires, la cohésion sociale, les élus ont accepté de diviser par deux en trois ans le nombre d'agents pour travailler sur des questions qui sont des priorités.

Cette inquiétude est renforcée par une partie du libellé de cette délibération qui est étonnante : on parle de l'engagement croissant et substantiel de la CAHC dans le volet des pratiques sportives ; se pose alors la question de savoir jusqu'où la CAHC va s'engager dans cette compétence optionnelle, dans un cadre de récession budgétaire ?

Monsieur Albert FACON indique qu'il s'agit d'un demi-poste ; depuis longtemps, la culture et le sport sont des compétences optionnelles et il s'agit de rétablir un équilibre entre ces deux compétences.

La compétence culture s'est bien développée ; Il y a de nombreuses demandes de clubs sportifs ; la CAHC s'est lancée dans l'aide à la formation, il faut donc à partir de ces éléments, plutôt que d'avoir une politique de guichet correspondant à une distribution de financements, de travailler avec les clubs pour développer la pratique du sport en direction des jeunes ; cela demande aussi du temps ! Ce recrutement permet de mieux agir pour le développement du sport..

Plus les enfants et jeunes feront du sport dans les clubs, moins on aura besoin d'argent dans la cohésion sociale. Le sport permet une mixité sociale.

L'opération fanfare à l'école coûte aussi énormément et il faut équilibrer entre sport et culture. L'intervention en temps scolaire s'opère par des manques de l'éducation nationale.

Monsieur Daniel MACIEZASZ s'interroge sur le contenu des missions , notamment de mobiliser tous les crédits , de faire émerger, impulser, coordonner et assurer le suivi de projets communautaires en matière de politique sportive qui s'opère sur tout le territoire communautaire mais à la fin du profil, il est précisé mettre en œuvre et développer des manifestations sportives sur le grand parc urbain et gérer et d'administrer les implantations d'équipements à vocation sportive sur le grand parc urbain. Ces missions paraissent trop restrictives.

Monsieur Albert FACON indique qu'avec un demi-poste, il n'est pas possible de développer les clubs, la formation ; sur les grands équipements, une grande société internationale est intéressée pour s'implanter sur nos zones pour des pratiques sportives. Sur le territoire, il faut bien que quelqu'un de la CAHC ait les compétences pour négocier avec ces interlocuteurs.

Monsieur Yves COUELLE indique qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion sur le grand parc urbain : 8 millions d'€ ont été engagés pour la réalisation de la première tranche en 2008, avec des financements de l'Europe, de l'Etat, de la région et de la CAHC ; et il n'y a actuellement personne sur le terrain pour s'occuper des contacts à prendre ; il faut savoir ce que la CAHC va faire sur ce parc !

Remplacer un trou noir par un trou vert ne va rien faire gagner au territoire !

Les gens du voyage à proximité s'apprêtent à investir ce terrain s'il est inoccupé et de ; faire un investissement total de 15 à 156 millions d'€ et ne pas s'intéresser au fonctionnement du parc ne veut rien dire. Il s'agit d'un équipement communautaire ; ce n'est pas à la ville de Rouvroy de faire fonctionner cet équipement. Faire un étang de pêche nécessite des prises de contact avec les fédérations ; un golf compact aussi.

Si les élus considèrent qu'il ne faut personne, alors il faut arrêter les travaux dès à présent. Dans cette agglomération, lors des différents recrutements, il n'y a jamais eu de débat lors du conseil communautaire. Lorsqu'on a recruté ce chargé de mission à mi temps, c'était dans la perspective de l'employer à temps complet à terme si la politique sportive des développait !

Monsieur Albert FACON rappelle qu'il faudra entretenir le grand parc urbain ; si un privé s'occupe d'équipements sur le parc, il faut s'assurer qu'il n'y ait pas de charges de fonctionnement pour la CAHC.

Valoriser ce territoire passe aussi par la création de logements, de tertiaire et d'emplois industriels à proximité.

Un parc est aussi de l'aménagement du territoire.

Monsieur Daniel PLACHEZ comprend le message de défense du sport et s'en réjouit ; simplement défendre ce poste est compréhensible ; depuis 2001, il a attiré l'attention de l'exécutif sur cette problématique

La CAHC a une image de marque à avoir, il y a des financements ; en temps que président du comité olympique, il indique qu'avec Londres 2012 et le Conseil Général, il y a un challenge pour obtenir la piste d'escrime sur Hénin ; c'est en bonne voie mais pas encore gagné ; Avec la commission des ports et les présidents des clubs de la CAHC, il a été entendu la suppression éventuelle du principe de 1 € par habitant versé par la CAHC aux associations sportives et culturelles. Cet euro par habitant est attendu par les clubs qui sont en difficulté : football, basket de Dourges, Handball de Carvin qui va accéder à la nationale ; si ces clubs ne sont plus aidés, il y aura un gâchis. Cette question n'est pas liée au poste mais il convient quand même d'avoir des explications.

Monsieur Albert FACON indique que le prochain conseil communautaire aura à voter le budget ; supprimer quelque chose n'est pas aisé. Il n'y a pas de décision aisée et figée ; quand on parle de 1 € par habitant, l'aide au haut niveau existe, et l'aide nouvelle en formation et en grandes manifestations s'opère par la CAHC ; si le club de Handball Carvin accède à la nationale, il y aura demande et examen d'une aide exceptionnelle. Ce financement de 1 € a sa répartition fixée par les maires ; c'est à la CAHC et à la commission Sport, de décider de l'accompagnement des clubs de haut niveau.

Il indique qu'on ne peut pas mettre des financements d'un côté sans en supprimer ailleurs : l'aide à la formation, au sport de haut niveau ; depuis l'aide communautaire de 1 €, certaines communes ont réduit les subventions municipales.

Monsieur Philippe KEMEL intervient sur le positionnement de cette question dans la suite directe du DOB pose des questionnements, quand on parlait de recentrage de compétences et de politiques ; dans cette délibération, il y a deux questions :

La question sportive : en fait on a une compétence de la CAHC et comment alors mener notre politique sportive ; ce débat est plus un débat de commission que de conseil communautaire. Ce débat se pose, tout comme la question du 1 € et du recrutement d'une personne à temps complet pour mener une politique sportive ; encore faut-il que la CAHC ait les idées claires en la matière.

Par ailleurs la question des grands équipements de la CAHC se pose aussi. Il ne s'agit pas d'avoir une crispation ce soir ; la nouvelle assemblée d'élus aura à définir les politiques et cela sera nécessaire tout comme cela a été fait en 2001. La question du mode de fonctionnement des grands équipements se posera.

Il propose d'attendre que ces questionnements soient choisis lors de la prochaine mandature pour décider de ce poste.

Monsieur Albert FACON rappelle que le positionnement de la gestion des équipements relève d'un débat de la prochaine mandature, que la question de 1 € par habitant a été abordé et discuté lors du séminaire des élus d'Ohlain, et qu'il s'agit par la présente délibération d'aborder simplement la création d'un demi poste ! Reporter cette délibération porterait à sourire.

Monsieur Bernard CZERWINSKI indique qu'il ne s'agit que de décider de l'extension d'un demi-poste, suite à la volonté unanime et volontariste de 2001 de créer une compétence facultative et supplétive. Rien n'obligeait cette prise de compétence, ce qui prouve le volontarisme de la CAHC en la matière ; le choix de développer la pratique sportive se base sur deux axes : un engagement substantiel de cet accompagnement des villes se fait de manière supplétive en matière d'éducation et de formation dans les clubs sportifs. Comment face à l'accroissement de cette compétence se passer d'un temps complet : ne pas vouloir continuer signifierait de tout arrêter et il faudra l'assumer.

En ce qui concerne le parc des îles, ce qui est indiqué dans la délibération doit servir d'exemple ; il y a eu d'autres manifestations de masse développées sur d'autres territoires de la CAHC : notamment le mini raid autour du 99 bis ; concernant 1 € par habitant, la question sera abordée lors du prochain exercice budgétaire.

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ indique que son absence lors du dernier bureau été du au changement de date de celui-ci.

Monsieur Albert FACON indique avoir en tête les absences des Vices Présidents en bureau depuis deux ans. Le décalage d'une journée est du au vote en congrès à Versailles.

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ rappelle que lors du comité de pilotage de la Maison du développement durable, le bilan fait apparaître un investissement de près de 2 millions d'€ et 180 à 220 € en fonctionnement. Monsieur Coquelle a rappelé lors de comité de pilotage, qu'il y avait en plus à assurer l'entretien et le gardiennage du site, avec un risque de présence des gens du voyage ; on ne connaît pas encore le chiffrage du coût d'équipement du grand parc en matière sportive en investissement et fonctionnement.

Par ailleurs, il rappelle que le Président est intervenu en indiquant qu'il était dommage de saupoudrer des financements à des associations sans réelle politique, ce qui se conçoit.

Les clubs de sport font aussi de la cohésion sociale, nettement plus grâce à l'argent de la CAHC.

Les clubs ont engagé des formateurs et pris en charge le complément de ce que verse la CAHC.

Dans quelques semaines, le débat devra s'opérer sur la politique sportive ; il convient de dépassionner le débat ; il serait possible de reporter cette délibération au prochain conseil communautaire pour que tout soit clair vis-à-vis des politiques à développer.

Monsieur Albert FACON rappelle qu'il n'a jamais dit que les communes ne faisaient plus rien en matière sportive.

Les décisions d'affectation de l'€ par habitant prise par chaque maire a toujours été respectée. La CAHC n'a pas à remplacer les communes ;

Il rappelle qu'en matière de maison de l'environnement, aussi bien en commission ou en bureau, il n'y a eu aucune décision de prise. Par ailleurs, il est heureux que la CAHC n'ait pas construit de Maison de l'Emploi, au vu des désengagements actuels de l'Etat. Concernant la maison de l'environnement, il n'y a eu aucune décision ; certains font des annonces dans leur programme municipal, mais la décision relève du conseil communautaire.

Reporter une telle délibération serait une première en 7 ans, et cela lors du dernier conseil communautaire.

Il rappelle que la convocation pour le congrès de Versailles était indépendante de sa volonté.

Monsieur Bernard CZERWINSKI indique que lors d'un des premiers conseils communautaires de la mandature, il a été décidé de prendre la compétence sportive telle qu'elle a été définie, et il serait très malvenu lors du dernier conseil de la mandature d'y mettre un frein

Monsieur Albert FACON met la délibération au vote

Un vote contre **Monsieur HUREZ** ; *la délibération est adoptée.*

Tarifs vétérinaires 2008

Monsieur Jean Marie PICQUE propose de reconduire les conventions déjà en vigueur en 2007.

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur la reconduction des conventions existantes et sur les propositions tarifaires des médecins vétérinaires pour 2008.

Adopté à l'unanimité

LOGEMENT ET PROMOTION DE L'HABITAT

Programme Local de l'Habitat – Bilan de la consultation des communes.

Monsieur Ernest VENDEVILLE rappelle que la consultation des communes, et du SCOT sur le PLH doit faire l'objet d'un bilan en conseil communautaire préalablement à sa transmission aux services préfectoraux et au comité régional de l'habitat.

La consultation a été ouverte du 30 novembre 2007 au 30 janvier 2008 ; 11 communes ont délibéré favorablement (Bois Bernard, Courcelles les Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Leforest, Libercourt, Montigny en Gohelle, Noyelles-Godault, Oignies et Rouvroy) , 3 communes (Carvin, Evin Malmaison et Hénin-Beaumont) n'ont pas pu délibérer mais ont exprimé par courrier leur avis favorable sur le projet.

Le SCOT et le Conseil de développement ont émis un avis favorable.

En conséquence, aucun avis défavorable n'a été émis sur le projet.

Il est donc proposé d'adopter le PLH et d'autoriser le Président à le transmettre au Préfet du Département pour saisine du Comité Régional de l'Habitat.

Il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte du bilan de la consultation des communes et du S.Co.T ainsi que d'arrêter le P.L.H et autoriser le Président à le transmettre, pour avis, au représentant de l'Etat dans le Département qui le transmettra au Préfet de Région afin qu'il saisisse, pour avis, le Comité Régional de l'Habitat, qui disposera d'un délai de 2 mois pour se prononcer.

Adopté à l'unanimité

Partenariat avec l'ADIL

Monsieur Ernest VENDEVILLE rappelle que le département du Pas de Calais n'est pas doté d'ADIL ; les enjeux d'information et de conseil des particuliers sur toutes les questions liées au logement sont cependant importants sur notre territoire. Le réseau ADIL possède toutes les compétences requises juridiques, financières, et fiscales

Dans le cadre du partenariat proposé avec la CAHC, plusieurs actions sont proposées : la tenue de permanences sur rendez vous

Les conseils porteront sur l'accession à la propriété, la fiscalité, la copropriété, la location, les contrats, les relations avec les professionnels de l'immobilier, le service aux acteurs de l'habitat.

Il est rappelé que l'ADIL ne remplit aucune fonction commerciale ou de négociation, elle ne remplit pas la mission de défense du consommateur et reste en dehors de tout acte contentieux. Elle oriente le public vers les organismes spécialisés ou les professionnels.

Le partenariat avec l'ADIL a un coût fixé à 0.14 €/par habitant, soit 17 545 €

Il est demandé au conseil communautaire de valider le contenu et les modalités de ce partenariat, et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'ADIL.

Adopté à l'unanimité

Mise en place d'un dispositif de soutien à la production de logements locatifs aidés – P.L.A.I. - Critères d'éligibilité

Monsieur Ernest VENDEVILLE indique qu'il s'agit de définir les modes de mise en œuvre du soutien de la CAHC à la production de PLAI. L'objectif est de permettre l'équilibre financier des opérations de PLAI . A titre expérimental pour 2008, il est prévu d'y consacrer une enveloppe de 60 000 € Il faut rappeler que l'objectif est de passer de 5 à 15 PLAI réalisés annuellement sur le territoire. Ces logements sont difficiles à réaliser dans le neuf et les opérations d'acquisition amélioration d'habitat dans l'ancien sont coûteuses.

Les conditions actuelles de financement de ces opérations sont un frein à la production car les assiettes de subventions sont très inférieures au montant réel des travaux.

Les services de la CAHC ont réalisé une étude sur 5 opérations ; il apparaît qu'une subvention entre 4000 et 5000 € permettrait de sortir des opérations en rendant les comptes d'exploitation positifs.

Il est proposé de mettre en place un dispositif d'aide communautaire basé sur le principe de la subvention d'équilibre ; l'opérateur devra sur la base d'un compte d'exploitation démontrer la nécessité de la subvention communautaire. Deux garde fous sont proposés : subvention variable dans

la limite d'un montant maximum de 10 000 €, un taux de subvention maximum de 7 % du prix de revient de l'opération pour éviter que la subvention communautaire ne se substitue à celle de l'Etat. Dans le processus de l'octroi de l'aide, les communes seront consultées préalablement sur les localisations et l'opportunité des réalisations.

Le budget alloué pour 2008 devrait permettre de financer 10 opérations.

Monsieur Albert FACON indique qu'en matière de réflexion sur l'accession et le logement, le travail de la commission et du Conseil de développement sont remarquables. Le Conseil de développement a porté des idées, n'a pas hésité à fortement travailler sur ces problématiques de logement ; le journal du rapport d'activité du Conseil de développement retrace bien ces démarches ; Monsieur Albert FACON remercie Monsieur Richard WAWRZECKI , Président du conseil de développement pour l'apport fourni ; il n'est pas facile de faire en sorte d'avoir un avis issu de tous les membres.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider les critères d'éligibilité proposés, de valider le montant de l'aide communautaire dans le cadre des deux limites précitées (subvention variable dans la limite d'un plafond de 10 000 euros par logement), avec taux de subvention maximum de 7% du prix de revient global et d'autoriser le Président à signer les conventions financières avec les opérateurs dans la limite du budget alloué au titre de l'année 2008, soit 60 000 €

Adopté à l'unanimité

Attribution aux communes d'une subvention de fonctionnement pour la conduite d'études préalables aux projets habitat

Monsieur Ernest VENDEVILLE précise que le projet de délibération est d'apporter un soutien en ingénierie au service des communes qui souhaitent développer des projets d'habitat sur leur territoire. Le cofinancement par la CAHC d'études préalables portées par les communes : à titre expérimental pour 2008, un budget de 50 000 € est proposé ; l'idée est de mettre en place une aide incitative pour les communes afin qu'elles réalisent des études préalables, ce qu'elles ne font que très rarement. Elles permettraient de bien définir le programme, les missions d'aménagement confiées à un aménageur.

Il s'agit des études de programmation liées au programme de l'habitat, des études de conception urbaines et paysagères, les études préalables contribuant à la définition d'un schéma de secteur, les études stratégiques, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur des missions de programmation Habitat

Ne sont pas éligibles à l'aide communautaire les études de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur des missions autres que de programmation Habitat

Il est proposé de plafonner l'assiette de subventions à 30 000 € HT et de fixer la participation communautaire à 50 % maximum de cette assiette ;

Une commune ne pourra solliciter cette aide financière communautaire qu'à hauteur d'un montant plafonné de subvention de 15 000 € par commune en vue du cofinancement d'une ou plusieurs études. Ce dispositif est complémentaire au partenariat avec le CAUE.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider les modalités de co-financement présentées

Adopté à l'unanimité

Convention de partenariat entre la CAHC, le Conseil Général 62 et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

Monsieur Ernest VENDEVILLE rappelle que le Bureau Communautaire réuni le 19 octobre 2007 sur le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat a donné un avis de principe favorable à la mise en place d'un partenariat avec le CAUE 62, ceci dans la perspective de développer l'ingénierie au service des communes, dans le cadre des projets habitat qu'elles conduisent. La présente

délibération a pour objectif de définir le contenu et les modalités de ce partenariat qu'il s'agit de formaliser dans une convention de partenariat.

Le CAUE a dans ses fonctions de base le conseil aux particuliers. Il faut rappeler que le C.A.U.E. 62 a déjà, dans ses missions de base, une fonction de conseil aux particuliers et aux communes. Dans le cadre de ses missions de base, pour les communes, il s'agit en règle générale d'une étude à la parcelle sur une problématique simple nécessitant la mobilisation d'un collaborateur du C.A.U.E., la participation à une ou deux réunions au maximum et la réalisation d'une contribution de 2 ou 3 pages. Dans le cadre de ce partenariat plus ambitieux, il est proposé d'aller plus loin dans la collaboration en permettant la mobilisation du C.A.U.E. par les communes sur des missions plus complètes : des études plus globales à l'échelle de périmètres plus larges, la participation à des réunions multiples y compris aux côtés des opérateurs, la mobilisation de compétences multiples (architectes, paysagistes, urbanistes) , la contribution pouvant atteindre 30 pages.

Le coût prévisionnel annuel de l'intervention a été estimé à 28 000 € financé de la façon suivante : C.A.H.C 70% du montant total, soit 19.600 € et Conseil Général 30% du montant total, soit 8.400 € Les 19600 € sont un maximum car il s'agit car le solde de la subvention serait versé en fonction de la réalité des missions accomplies sur la base de forfait défini par étude.

Ce partenariat ne se substitue pas aux fonctions relevant normalement du CAUE ; les communes resteront libres de mobiliser le CAUE pour des missions de base n'entrant pas dans cette convention.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider le principe et les modalités de ce partenariat, valider le montant de la participation financière de la C.A.H.C à hauteur d'un montant maximum de 19 600 € et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec le C.A.U.E.

Monsieur Jean Pierre CORBISEZ , Président du CAUE, ne participe pas au vote

Adopté à l'unanimité.

FONCIER

Terrains appartenant à la CAHC sur Méricourt et Avion Promesse de vente au profit de la SAFER Flandres-Artois

Monsieur Albert FACON rappelle que dans le cadre des négociations sur le parc de la Chênaie, la Communauté d'Agglomération a négocié avec Monsieur et Madame André DUQUESNOY l'arrêt de leur exploitation agricole sur ROUVROY.

Propriétaires-exploitants de terrains sur Méricourt et Avion, Monsieur et Madame André DUQUESNOY-MERCIER ont souhaité vendre à la CAHC des parcelles de terres pour une surface totale de 4 ha 67 a 53 ca :

Aussi, il vous est proposé une vente des terrains, avec possibilité de substitution, à la SAFER Flandres –Artois. Cette vente s'effectue au prix de 11 000 €/ha soit 51 430.00 €

La Communauté d'Agglomération émet, pour cette transaction, la condition suivante : la SAFER doit accorder une priorité aux candidats exploitants agricoles ayant fait l'objet d'une emprise foncière générée par les projets de la Communauté d'Agglomération sur leur exploitation.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à céder les parcelles situées sur la commune de Méricourt pour une surface totale de 4 ha 67 a 53 ca, à signer la promesse de vente entre la Communauté d'Agglomération et la SAFER Flandres-Artois pour un montant de 51 430 € et tous les actes nécessaires à la présente cession.

Il est précisé que l'attributaire désigné par la SAFER Flandres- Artois, bénéficiaire par substitution de la promesse de vente, doit faire l'objet d'une emprise foncière générée par les projets de la Communauté d'Agglomération sur son exploitation.

Adopté à l'unanimité

Mise aux normes de la station d'épuration d'HENIN BEAUMONT **Acquisition de parcelles – Lieu-dit « Les Crêtes du Canal »**

Monsieur Albert FACON rappelle que le site retenu pour la construction de la nouvelle station est situé sur la Commune de HENIN BEAUMONT au lieu-dit « Les Crêtes du Canal » à proximité immédiate de l'ancienne station d'épuration sur un triangle de parcelles bordé à l'ouest par l'autoroute A1, à l'est par le canal de la Haute Deûle et au sud par l'usine d'incinération.

L'Etablissement Public Foncier région Nord Pas de Calais est propriétaire de plusieurs parcelles reprises dans le périmètre de la future station d'épuration, soit une superficie totale de 530 m²

Cette cession est consentie sur la base d'un ratio de 0,28 €/le m² soit la somme de Cent quarante huit euros et quarante centimes (148,40 €) à laquelle il conviendra d'ajouter les frais d'actualisation.

Il faut noter que toutes ces parcelles sont libres de toute occupation.

Il est demandé au Conseil communautaire de décider d'acheter, en valeur libre d'occupation, les parcelles reprises ci-dessus sises à HENIN BEAUMONT au lieu-dit « Les Crêtes de Canal » d'une superficie totale de 530 m² moyennant la somme de 148,40 € (Cent quarante huit euros et quarante centimes), majorée des frais d'actualisation et d'autoriser le Président à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Renouvellement de la convention Gohelle Initiative

En l'absence de Monsieur Gérard DALONGEVILLE, monsieur Albert FACON présente la délibération

La CAHC, dans le cadre du soutien à la création d'entreprises, subventionne Gohelle Initiative depuis 1999 à travers des conventions triennales.

De 2005 à 2007, cette plateforme d'initiative locale (PIL) a accompagné 43 projets sur la CAHC avec un montant total de 337 000 € de prêts attribués. Ces créations d'entreprises ont généré 121 emplois.

La participation communautaire totale s'élève sur cette période à 60 000 €

Cette convention étant arrivée à échéance au 31 Décembre 2007, son renouvellement dans les mêmes conditions nous est proposé, soit 20 000 € par an de 2008 à 2010.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX

Lancement d'une consultation pour les travaux d'extension du bâtiment des Services Techniques

Monsieur Amédée GELLEZ rappelle que devant l'évolution des effectifs et de la réorganisation des services de la collectivité, il a été décidé lors du Conseil Communautaire du 22 décembre 2006, de confier une mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'extension du bâtiment.

Les travaux, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le Cabinet d'architecture DUMON, sont estimés à 793 500 € HT.

Il s'interroge cependant sur la pertinence de se précipiter sur cette extension aux vues des débats sur les finances de la CAHC

Monsieur Albert FACON indique que ces travaux sont nécessaires et qu'il s'agit du développement de notre patrimoine.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le lancement des consultations sur la base d'un Appel d'Offres Ouvert en lots séparés, d'imputer les dépenses correspondantes au et d'autoriser le Président à signer les marchés avec les prestataires retenus par les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Adopté à l'unanimité

Désenclavement du site des fosses 9-9 bis de OIGNIES – Tranche Conditionnelle 1.1

Monsieur Amédée GELLEZ rappelle que les travaux correspondant à la TC 1.1 du projet d'aménagement des fosses 9-9 bis de OIGNIES, ont fait l'objet d'adaptations engendrant des modifications aux prestations prévues dans le lot 2.

Ces modifications engendrent des adaptations de prestations techniques sans incidence financière sur le montant global et forfaitaire du marché.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider le projet d'avenant, d'imputer les dépenses correspondantes au budget et **d'autoriser le Président** à signer l'avenant technique au marché d'entreprise SCREG – S N B N° 06 A00 33V.

Adopté à l'unanimité

Avenant N° 3 - Contrôle qualitatif des réseaux d'assainissement

La Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a notifié le 28 juillet 2005 à l'entreprise SATER (marché 05 AOO 01 V1) et le 1^{er} août 2005 à l'entreprise COBRA (marché 05 AOO 01 V2), deux marchés à bons de commande pour la réalisation des contrôles qualité de ses travaux d'assainissement.

Ceux-ci prévoient une période d'exécution d'un an reconductible à compter du 1^{er} juin 2005.

Les marchés n'ayant été rendus exécutoires qu'au 1^{er} août 2005, il convient d'acter cette modification.

Il est demandé au Conseil communautaire de procéder à la modification en conséquence de l'article 3 des C.C.A.P. respectifs de chacun des deux contrats, d'imputer les dépenses correspondantes au budget et autoriser le **Président** à signer les avenants correspondants.

Adopté à l'unanimité

Avenant au marché d'exploitation de chauffage

Le bâtiment situé au 145, route d'Arras à DROCOURT est scindé en deux appartements qui vont être mis en location par le service Foncier.

L'installation de chauffage étant commune aux deux appartements, il est nécessaire d'en effectuer la gestion et l'approvisionnement (fuel), et de répartir les dépenses dans les charges des locataires.

A cet effet, il est proposé un avenant au contrat d'exploitation de chauffage afin d'intégrer ce nouveau bâtiment communautaire.

Le montant de l'avenant est estimé à 3 515,07 €HT / an.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider le projet d'avenant, d'imputer les dépenses correspondantes au budget et **le Président** à signer l'avenant au marché de l'entreprise DALKIA. Le montant initial du marché de 69 945,00 €HT passe donc à 73 460,07 €HT.

Adopté à l'unanimité

Lancement d'une consultation travaux d'assainissement et de renouvellement de la canalisation d'eau potable – rue Basly à EVIN-MALMAISON

Monsieur Amédée GELLEZ rappelle que les travaux de renouvellement du collecteur d'assainissement et de la canalisation d'eau potable rue Basly à EVIN-MALMAISON, sont inscrits aux programmes travaux 2008-2010.

Les estimations du montant de ces travaux s'élèvent à 551 490 €HT.

Il est proposé de lancer le marché sous forme d'un Appel d'Offres Ouvert.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le lancement d'une consultation sur la base d'un Appel d'Offres Ouvert, et d'imputer les dépenses correspondantes au ainsi que d'autoriser le Président à signer le marché avec le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Adopté à l'unanimité

Renouvellement d'un collecteur vétuste à ROUVROY Avenant n°1 au marché de travaux SOGEA

Monsieur Amédée GELLEZ rappelle que par délibération du 17 novembre 2006, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a engagé des travaux d'assainissement résidence des peupliers à ROUVROY. Ces travaux ont été entamés le 10 octobre 2007, et sont toujours en cours de réalisation.

Des aléas techniques rencontrés lors de l'avancement des travaux amènent à réaliser des prestations supplémentaires: L'approfondissement de tranchées et la mise en place des remblais complémentaires associés, la démolition spécifique d'ouvrages et de fondations enterrés non prévue, la mise en place de linéaires complémentaires de canalisations pour 4 branchements de riverains à mettre en place en limite de domaine privé, les travaux en moins value liés au linéaire de canalisation et réfection de voirie inférieurs au marché initial.

Il ressort que le marché de travaux relatif au renouvellement du collecteur vétuste dont le montant initial s'élevait à 288 900 €HT doit être porté à 303 300 €HT.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider le projet d'avenant, d'imputer les dépenses correspondantes au budget annexe, d'autoriser le Président à signer l'avenant au marché de l'entreprise SOGEA d'un montant de 14 400 €HT. Le montant initial du marché de 288 900 €HT passe donc à 303 300 €HT.

Adopté à l'unanimité

Avenants aux marchés d'entretien des réseaux d'éclairage public et de voiries de la plate-forme multimodale Delta 3 de DOURGES

Monsieur Amédée GELLEZ rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la plate forme multimodale Delta 3 de DOURGES, le Syndicat Mixte a chargé la SEM Delta 3 d'effectuer des travaux complémentaires nécessaires à l'implantation du bâtiment LEROY MERLIN et du futur bâtiment DECATHLON.

Ces travaux complémentaires ont nécessité la création d'un nouveau giratoire desservant les deux bâtiments ainsi qu'une modification du réseau d'éclairage public.

Il est nécessaire de procéder à l'élaboration d'avenants au marché d'entretien du réseau d'éclairage public passé avec la société SANTERNE, ainsi qu'au marché d'entretien du réseau de voiries passé avec la société TPA afin d'y intégrer ces nouveaux équipements.

Le coût annuel estimé pour l'entretien de ces nouveaux équipements est pour le réseau d'éclairage public : 1 490,00 € HT/ an (soit 11,2 % du coût estimatif du marché initial), et pour le réseau de voiries : 1 870,00 € HT/an (soit 8,8 % du coût estimatif du marché initial).

Le financement des charges supportées par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin concernant ces nouveaux ouvrages sera intégralement compensé par le Syndicat Mixte conformément aux conditions fixées par la Convention initiale.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser son Président à signer l'avenant au marché d'entretien du réseau d'éclairage public afin d'y intégrer ces nouveaux équipements, d'imputer les dépenses correspondantes au budget annexe, d'autoriser le Président à signer l'avenant au marché d'entretien du réseau de voiries afin d'y intégrer ces nouveaux équipements et de décider d'imputer les dépenses correspondantes au budget.

Adopté à l'unanimité

Attribution du marché de renouvellement de collecteurs vétustes et restructuration du maillage local - Rue Uriane Sorriaux à Carvin – Lot Assainissement

Monsieur Amédée GELLEZ rappelle que dans le cadre du renouvellement de collecteurs vétustes et de la restructuration du maillage local – Rue Uriane Sorriaux à Carvin – la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la ville de Carvin ont constitué un groupement de commandes en date du 25 juin 2004. La gestion de ce groupement a été confiée à la ville de Carvin.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement, réunie en date du 05 octobre 2007, a décidé d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise SOGEA pour un montant de 648 820,00 € HT. Il convient donc aujourd'hui d'autoriser le Président à signer le marché.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser l'engagement des dépenses pour le marché, d'imputer les dépenses correspondantes au budget et d'autoriser le Président à signer le marché.

Adopté à l'unanimité

EAU/ASSAINISSEMENT

Approbation des zonages d'assainissement des 14 communes membres

Monsieur Bernard STASZEWSKI rappelle que conformément à la législation en vigueur et dans le cadre des compétences assainissement et eaux pluviales qu'elle exerce pleinement, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a porté à enquête publique la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif des 14 communes membres.

Le Commissaire-Enquêteur a conduit l'enquête de façon à permettre au public de prendre, le plus largement possible, connaissance du projet, par la consultation du dossier déposé dans chaque mairie et au siège communautaire entre le 10 septembre et le 19 octobre 2007.

Sur la base des observations formulées au cours de l'enquête publique et des réponses apportées par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, le Commissaire-Enquêteur a rédigé le rapport d'enquête joint à la présente et à un avis favorable au projet.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver au vu du rapport du Commissaire-Enquêteur les zonages d'assainissement des communes de Bois-Bernard, Carvin, Courcelles-les-Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Evin-Malmaison, Hénin-Beaumont, Leforest, Libercourt, Montigny-en-Gohelle, Noyelles-Godault, Oignies et Rouvroy tels qu'annexés à la présente délibération, et d'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs, à intervenir et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires à la mise en œuvre du zonage d'assainissement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin

Adopté à l'unanimité

Participation au Raccordement à l'Égout – année 2008

Monsieur Bernard STASZEWSKI propose pour l'année 2008 une revalorisation des montants de Participation au Raccordement à l'Égout, sur la base de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Le taux d'actualisation proposé s'élève ainsi à **5,04 %**. Cette revalorisation permettra à la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin de préserver ses capacités d'investissements actuelles et ainsi de poursuivre l'ensemble de ses politiques en matière d'assainissement.

Les montants de Participation au Raccordement à l'Égout, proposés à compter du deuxième semestre 2008, sont repris en annexe à la délibération.

Il est demandé au Conseil communautaire de mettre en application au 1^{er} juillet 2008 les nouveaux montants de Participation au Raccordement à l'Égout, repris et de décider de recevoir les recettes correspondantes sur le budget assainissement

Adopté à l'unanimité

Parts communautaires « eau potable / assainissement » - Année 2008

Monsieur Bernard STASZEWSKI propose pour l'année 2008 une revalorisation des parts communautaires « eau et assainissement » composantes du prix de l'eau, sur la base de l'évolution annuelle de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le taux d'actualisation proposé s'élève ainsi à **5,04 %**. Les nouvelles parts calculées au titre de l'année 2008 revenant à la Collectivité n'entreront en application qu'à compter du deuxième semestre 2008.

Cette revalorisation permettra à la CAHC de préserver ses capacités d'investissements actuelles et ainsi de poursuivre l'ensemble de ses politiques en matière d'eau et d'assainissement.

Il est demandé au Conseil communautaire de décider de mettre en application au 1^{er} juillet 2008 les nouvelles parts communautaires composantes du prix de l'eau, d'autoriser le **Président à Notifier** au délégataire les nouvelles parts communautaires à percevoir pour le compte de la Collectivité, et à percevoir les recettes correspondantes sur les Budgets Eau et Assainissement – Article 7061.

Part communautaire relative à la fourniture d'eau industrielle à l'entreprise Cray Valley - Année 2008

Monsieur Bernard STASZEWSKI propose pour l'année 2008 une revalorisation de la part communautaire relative à la fourniture d'eau industrielle à l'entreprise Cray Valley, sur la base de l'évolution annuelle de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.

Le taux d'actualisation proposé s'élève ainsi à **5,04 %**, soit une nouvelle part s'élevant à **0,0473 €/m³**.

Cette revalorisation permettra à la CAHC de préserver ses capacités d'investissements actuelles et ainsi de poursuivre l'ensemble de ses politiques en matière d'eau et d'assainissement.

Il est demandé au Conseil communautaire de mettre en application au 1er juillet 2008 la nouvelle part communautaire d'un montant de 0,0473 €/m³ pour la fourniture d'eau industrielle à l'entreprise Cray Valley., d'autoriser le Président à notifier au délégataire et à l'entreprise Cray Valley le montant de cette nouvelle part communautaire, et de percevoir la recette correspondante sur le Budget Eau

Adopté à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

Avenant n° 1 au marché des publications communautaires

Monsieur Albert FACON rappelle qu'afin d'adapter le magazine Divercité aux besoins d'information, il convient de modifier par voie d'avenant le bordereau des prix afin d'y intégrer des prix supplémentaires.

En effet, le marché prévoit l'impression d'un magazine de 16 ou 20 pages. Il convient d'inclure les prix pour l'impression d'un magazine de 24 ou 28 pages avec création.

Par ailleurs, le supplément culturel n'étant plus distribué avec le Divercité, il convient d'intégrer cette modification au bordereau des prix. Ce document ne nécessitant plus de brochage, il est proposé de ne pas modifier le prix mais d'augmenter son grammage à 135 grammes et sa périodicité à 5 numéros par an.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider le projet d'avenant, d'inscrire les dépenses correspondantes et d'autoriser le Président à signer l'avenant au marché de l'entreprise l'ARTESIENNE.

Adopté à l'unanimité

Avenants n° 1 aux marchés d'entretien et réparation des véhicules

Monsieur Albert FACON rappelle que considérant les difficultés liées à la gestion des marchés d'entretien et réparation des véhicules de la collectivité (VL et PL) notamment s'agissant de la définition des délais et durées de réparation., il est convenu la modification des dispositions de l'article 1.4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières afin de supprimer, dans le contenu du bon de commande, toutes mentions relatives aux délais.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider le projet d'avenant, d'inscrire les dépenses correspondantes et d'autoriser le Président à signer l'avenant au marché d'entretien et réparation des véhicules.

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

Appel à candidature pour l'élaboration d'un plan climat territorial communautaire.

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ rappelle que le Conseil régional Nord-Pas de Calais et l'ADEME ont inscrit la lutte contre le réchauffement climatique comme axe prioritaire de leur politique conjointe dans le cadre du Fonds Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement et souhaitent encourager toutes les initiatives dans ce domaine pour la totalité du territoire régional soit engagée dans un plan climat territorial dans 3 ans.

C'est dans ce contexte que le Conseil Régional et l'ADEME ont lancé un appel à candidature pour l'élaboration d'un plan climat territorial fin 2007.

A l'issue de cette phase d'accompagnement, la Région et l'ADEME seront en mesure de soutenir les actions mises en œuvre dans le cadre des plans climats territoriaux au titre du FRAMEE

Le dossier est à retourner pour le 9 février 2008 signé du représentant légal et accompagné de la délibération du territoire.

Le dossier serait piloté par le service environnement en lien avec les autres services concernés par les différentes thématiques du plan climat territorial.

Il est demandé au Conseil communautaire de lancer l'appel à candidature pour l'élaboration d'un plan climat territorial, de mettre en œuvre les moyens techniques et financiers pour la préparation et le développement du programme d'actions.

Adopté à l'unanimité

Plan de Protection de l'Atmosphère (Béthune – Lens – Douai).

Monsieur Jean-Pierre CORBISEZ rappelle que le PPA (plan de protection de l'atmosphère) est un outil de planification issu de la loi LAURE de 1996. Il est inscrit dans le code de l'environnement au même titre que le PRQA (plan Régional de la Qualité de l'Air) et les PDU.

Il s'applique aux agglomérations de plus de 250 000 habitants et aux zones dans lesquelles les valeurs limites de qualité de l'air ne sont pas respectées.

Le PPA définit des prescriptions particulières applicables aux différentes sources d'émission (chaudières, usines, trafic routier, combustion du bois,...) prises par arrêté préfectoral après avis des conseils municipaux et des EPCI. Chaque plan doit faire l'objet d'une enquête publique.

Il n'y a pas d'engagement financier de la CAHC dans la mise en place de ces opérations : il y a quelques années une nuisance olfactive sévissait sur le territoire et avait comme origine une entreprise de peinture. La DRIRE avait à ce moment demandé à la CAHC d'être le point central de collecte des plaintes des riverains ; ne trouvant pas l'origine de cette odeur, les riverains se plaignaient de l'incompétence des services de la CAHC à apporter une réponse à leur problème alors qu'il s'agissait encore d'un désengagement de l'Etat et d'un report de leur responsabilité sur les services de la CAHC. Par contre, en matière de procédure d'alerte, la CAHC pourrait s'engager sans avoir de frais à engager, notamment par la diffusion via ILTV d'informations d'alerte.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider le Plan de Protection de l'Atmosphère de Béthune – Lens – Douai., sans qu'il n'y ait d'incidences financières pour la CAHC.

Adopté à l'unanimité

COHESION SOCIALE ET URBAINE

Service «DEVELOPPEMENT SOCIAL ETECONOMIE SOLIDAIRE »

Convention de mise à disposition du local de dépistage du saturnisme infantile d'Evin-Malmaison

Monsieur Jean URBANIAK indique que dans ce cadre, et dans l'attente d'éventuelles modifications liées au contenu des conventions relatives aux modalités de partenariats entre la CAHC, la CARM (ex-SSM), la municipalité d'Evin-Malmaison et le Comité d'Hygiène Sociale du Pas-de-Calais, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de procéder à la validation des conventions de mise à disposition et d'occupation du local dispensaire situé au 156, rue Emile BASLY à EVIN-MALMAISON pour les années 2007 et 2008. Cette démarche s'inscrit dans le souci d'une réaffirmation de la volonté d'investissement de la CAHC dans le dispositif de dépistage du saturnisme infantile, parallèlement à un souci de mise en conformité administrative et juridique.

Les engagements financiers relatifs à ces conventions ont fait l'objet d'une inscription aux budgets 2007 et 2008 de notre structure. Pour rappel, la convention d'occupation du local prévoit une prise en

charge des dépenses relatives au loyer et charges (soit 1200 €forfaitaires par an) par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur la prise en charge de la location immobilière soit 900 euros par an et les charges relatives à l'eau et le chauffage soit 300 euros par an du local situé au 156 rue Emile Basly à Evin Malmaison , d'autoriser le Président à signer les avenants n°4 et n°5 (couvrant les années 2007 et 2008) des conventions de mise à disposition et d'occupation de ce local ;

Adopté à l'unanimité

Participation financière 2008 à la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin, Hénin-Carvin

Monsieur Jean URBANIAK rappelle que les moyens sont pris en charge à 80% par l'Etat soit 312 000 €(subvention inscrite dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs n° SUZSZ9) et à 20% par la CommunAupole de Lens-Liévin et la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin soit 78 000 € répartis selon la règle des 2/3 - 1/3 en fonction du poids de population des deux agglomérations soit 52 000 €pour la CommunAupole et 26 000 €pour la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Des moyens existants valorisés par les membres constitutifs du projet c'est-à-dire les agglomérations, la DDTEFP, l'ANPE, l'ASSEDIC ainsi que les PLIES et Missions Locales d'agglomérations, estimés à 3 780 199,00 €Il est demandé au Conseil communautaire de **fixer** la participation financière accordée à la Maison de l'Emploi de Lens-Liévin, Hénin-Carvin à hauteur de 26 000 euros pour l'année 2008, d'**autoriser** le Président à signer avec l'association La Maison de l'emploi du Bassin de Lens-Liévin, Hénin-Carvin, la convention relative à la participation financière pour l'année 2008 de la CAHC, à signer tout avenant éventuel afférant à la dite convention

Adopté à l'unanimité

Participation financière 2008 à la Mission Locale d'Hénin-Carvin

Monsieur Jean URBANIAK propose de fixer la participation financière accordée à la Mission Locale à hauteur de 301 456 euros pour l'année 2008, d'autoriser le Président à signer avec l'association La Mission Locale, la convention relative à la participation financière pour l'année 2008 de la CAHC, d'autoriser le Président à signer tout avenant éventuel afférant à la dite convention

Adopté à l'unanimité

Service «Culture et Sport »

Festival « Les Enchanteurs » 2008 Subvention à Droit de Cité

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose que la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin reconduise sa participation financière au festival de chanson « Les Enchanteurs », organisé par l'association Droit de Cité et se déroulant dans 22 communes de l'ex-bassin minier dont 8 de la Communauté d'Agglomération (Drocourt, Courrières, Hénin Beaumont, Leforest, Noyelles-Godault, Montigny-en-Gohelle, Evin-Malmaison et Rouvroy).

Il demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention financière en ce sens avec Droit de Cité.

Il est demandé au Conseil communautaire de décider d'accorder une subvention de 17 138 € à l'association Droit de Cité pour le festival de chansons « Les Enchanteurs » qui se déroulera du 29 février au 5 avril 2008 ; il est rappelé que la participation financière de la Communauté d'Agglomération est calculée comme suit 20 % du coût pour une ville adhérente à l'association,

50 % pour une ville non-adhérente, avec un plafond de 2 287 € par commune, d'autoriser le Président à signer la convention financière entre la Communauté d'Agglomération et l'association Droit de Cité.

Monsieur Bernard CZERWINSKI, président de l'association Droit de Cité ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Festival « éclats de cuivre 2008 » - subvention

Monsieur Bernard CZERWINSKI annonce la création d'un festival de Brass Band à Libercourt les 30 et 31 mai et le 1^{er} juin 2008.

Il propose d'accorder une subvention de 1 974 € à la ville de Libercourt.

Il est proposé au Conseil communautaire de décider d'accorder une subvention de 1 974 € pour soutenir la création d'un festival de Brass Band sur la commune de Libercourt les 30 et 31 mai et le 1^{er} juin 2008.

Adopté à l'unanimité

Accompagnement des pratiques musicales amateurs

Subvention Brass Band « Atout Vent »

Monsieur Bernard CZERWINSKI au vu du bilan moral et financier fourni par l'association, propose d'attribuer pour 2008 une subvention de 3 000 € à l'association Brass Band « Atout Vent ».

Il précise que cette association œuvre à la promotion de la pratique musicale liée aux ensembles Brass Band sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin à travers 2 orchestres Junior et Senior. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des pratiques musicales par la C.A.H.C.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Association *Brass Band* « *Atout Vent* » pour la promotion de la pratique musicale liée aux ensembles Brass Band sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Cette intervention financière est inférieure à celle de 2007 car le budget de l'association laissait apparaître un excédent.

Adopté à l'unanimité

Subvention à l'Association BMU

Monsieur Bernard CZERWINSKI rappelle que la Communauté d'Agglomération soutient depuis l'année 2003 l'association Bassin Minier UNESCO qui porte le projet d'inscription de l'ex-Bassin minier Nord-Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le dossier de candidature a été déposé au Ministère de la Culture en octobre 2005 et a reçu un avis favorable. Le dépôt du dossier à l'UNESCO étant prévu pour 2010, l'association aura pour objectif de continuer à faire connaître le projet auprès des habitants, du grand public et des institutionnels.

Il est proposé au conseil communautaire de décider de la reconduction en 2008 la subvention de 5 000 euros à l'association BMU afin de l'aider à poursuivre les actions en faveur de la candidature du Bassin minier à l'UNESCO.

Adopté à l'unanimité

Programmation de visites guidées sur le territoire – 1^{er} semestre 2008

Monsieur Bernard CZERWINSKI propose à l'assemblée de poursuivre la programmation des Rendez-vous du Patrimoine lancée en 2007. L'objectif est de continuer à valoriser l'inventaire du patrimoine en donnant des rendez-vous réguliers aux habitants.

Il est proposé de décider d'organiser un ensemble de visites guidées pour le premier semestre 2008 et autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre, de prendre en charge les frais inhérents à l'organisation de cette action à hauteur de 750 €, de décider de prendre en charge les frais de fournitures et de petit matériel liés à l'organisation.

Adopté à l'unanimité

Aide aux acquisitions municipales dans le domaine « vulgarisation de la culture scientifique et technique 2008 »

Monsieur Bernard CZERWINSKI rappelle que le Conseil a validé en 2007 un dispositif d'aide aux acquisitions pour enrichir les fonds de vulgarisation scientifique et technique des bibliothèques municipales pour permettre un accroissement significatif des collections et élargir les publics.

Il est proposé de reconduire le dispositif 2007 qui consiste à verser aux communes des subventions pour l'acquisition de documents (livres, CD, DVD, revue....) dans les domaines des sciences et techniques, destinés à enrichir les collections de leurs bibliothèques municipales, réparties de la façon suivante : 1 000 € pour les communes de moins de 10 000 habitants, éligibles, et de 2 600 € pour les communes de plus de 10 000 habitants, éligibles

Monsieur Bernard CZERWINSKI indique que le montant financier n'est pas indiqué dans la délibération car il est impossible de présager des communes qui seront éligibles.

Il est proposé que décider que les critères d'éligibilité des communes sont une ligne d'achat de 2 €/an/habitant tous supports confondus, une ouverture au public d'au moins 10h par commune (6h pour celles de moins de 2000 hab.) et privilégiant les ouvertures les mercredi et samedi, un personnel permanent formé (formation de « base » dispensée par la MDP) et participant aux formations spécifiques organisées par la CAHC et la MDP autour de ces fonds et le suivi des groupes de travail animés au niveau communautaire par le responsable de la bibliothèque (ou par un agent délégué) et la participation à des actions intercommunales de médiation culturelle autour des fonds acquis

Il est précisé que les crédits sont inscrits au Budget 2008.

Adopté à l'unanimité

Programme de formation lecture 2008

Monsieur Bernard CZERWINSKI expose que, dans la perspective de qualification des pratiques professionnelles des agents du territoire et en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Pas de Calais, la mise en œuvre d'un plan de formation se poursuit. Ce programme se décline autour de 4 axes : Lecture et petite enfance, Lecture et culture technique et scientifique, Bibliothéconomie, Journées professionnelles.

Le budget affecté à la formation continue s'élève à 6 000 €. Des partenariats techniques et financiers sont recherchés pour compléter ce programme.

Il est proposé au conseil communautaire de mettre en œuvre ce programme de formation, d'autoriser le Président à signer les divers contrats, conventions et pistes comptables à l'organisation des formations et des visites ainsi qu'à signer les demandes de subvention.

Il est demandé aux 14 Maires d'organiser la disponibilité de leurs personnels afin qu'ils participent aux formations et aux journées professionnelles

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget 2008.

Adopté à l'unanimité

Actions culturelles 2008 autour de la lecture

Monsieur Bernard CZERWINSKI expose que, dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil général, le travail dans les domaines culturels autour de la petite enfance et de la culture technique et scientifique se poursuit.

Il est envisagé pour 2008 la réalisation en partenariat du projet d'animation « Bombance », de la résidence « Zaz » autour des tabliers-histoires, de l'accueil d'auteurs-illustrateurs pour la jeunesse, un projet de sensibilisation à l'astronomie.

Le budget affecté s'élève à 10 000 €. Des partenariats technique et financier sont recherchés pour compléter éventuellement le programme.

Il est demandé au Conseil communautaire de valider la mise en œuvre de ce programme d'animations, d'autoriser le Président à signer les divers contrats, conventions et pièces comptables afférentes à l'organisation de ces actions et à signer les demandes de subvention.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget 2008.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée